Cabinet du Maire

Mairie de Montpellier
1 Place Francis Ponge
34064 Montpellier Cedex 2
Téléphone 04.67 34.70.00
Fax 04.67.64.15.81
E-mail : helene.mandroux@ville-montpellier.fr

Montpellier, 19/06/2009
Réf. HM/JLG/ib

Lettre : D200902239cab

Ville de
Montpellier

Collectif des Parents d'élèves
des écoles publiques de Montpellier
6 rue Azéma
34070 MONTPELLIER

Mesdames, Messieurs,

Comme suite à notre rencontre en mairie, le 28 mai dernier, nous voulons vous confirmer par écrit notre position sur les divers points que nous avons évoqués ensemble et que nous avons eu l'occasion d'affirmer à plusieurs reprises, notamment, lors de réunions du conseil municipal, depuis le renouvellement de mars 2008.

D'une façon générale, nous sommes consternés par la légèreté avec laquelle le gouvernement et le ministre de l'Education nationale ont procédé, depuis la fin de l'année scolaire précédente, c'est-à-dire à marche forcée, sans aucune concertation digne de ce nom et sans visibilité dans le temps.

Nous condamnons leur approche comptable de la politique éducative, qui fait de l'Education nationale en général et de l'enseignement de premier degré en particulier une variable d'ajustement du budget de la Nation. Le nombre des suppressions de postes est à la fois impressionnant et incompréhensible (globalement : 11 200 en 2008, 13 500 en 2009 ; dans le 1er degré, en 2009 : 3 000 au concours des professeurs des écoles et 3 000 au titre des RASED, malgré une progression de la démographie scolaire). Cette posture est catastrophique dans notre société de plus en plus inégalitaire, qui réclame au contraire un renforcement des ressources humaines et des moyens de toutes sortes, au service des premiers âges de la vie, en maternelles et élémentaires. Même en période de crise, surtout en période de crise, cet investissement doit être fortement soutenu, car il est très productif pour l'avenir, en termes de cohésion sociale, d'intégration, d'équilibre des quartiers et d'épanouissement des futurs citoyens.

La déscolarisation autoritaire des samedis matins, formalisée très tardivement, en même temps que s'achevait l'année scolaire 2007 / 2008 et alors que les services municipaux avaient préparé l'organisation de la rentrée suivante, a provoqué, en cascade, une série de troubles pour la communauté éducative tout entière et pour ses partenaires, en particulier les communes, qui ont dû rajuster leurs dispositifs à la dernière minute.

Nous constatons que les élèves du premier degré ont ainsi perdu 108 heures d'enseignement, que ne peuvent raisonnablement compenser les 60 heures d'aide individualisée, qui, de surcroît, ne concernent que 10 à 15 % des effectifs scolarisés. Cette situation a conduit la municipalité de Montpellier à prendre une décision forte, consistant à développer, les samedis matins, dix « pôles éducatifs » dans les sept secteurs de la ville, à l'attention des familles qui ne peuvent pas assurer la garde de leurs enfants et/ou qui n'ont pas les moyens de leur offrir des loisirs organisés. Nous avons décidé de faire de ce nouvel espace périscolaire un temps gratuit. Il sera reconduit en 2009 / 2010.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à vous répondre au mieux. Les destinataires des données sont les services municipaux concernés. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la mairie de Montpellier.

Nous sommes également consternés par la mise en cause des RASED. Ne nous y trompons pas : la diminution du tiers de leurs effectifs, dès l'année scolaire à venir, signifie la mort lente de ce dispositif, qui a pourtant fait ses preuves partout en France. La « sédentarisation » de ce tiers d'effectif, mise en avant par les autorités de l'Etat, est un mot pudique – et, pour tout dire, hypocrite – décrivant, en réalité, le versement des postes correspondants au droit commun et aboutissant, en fin de compte, au considérable affaiblissement des réseaux d'aide spécialisée.

Nous sommes inquiets du sort que le gouvernement actuel semble vouloir réserver à l'école maternelle. Les déclarations scandaleuses du ministre de l'Education nationale, brocardant la compétence et le rôle des professeurs des écoles auprès des enfants de 2 à 6 ans, amplifiées par le rapport de Madame Tabarot, députée UMP, préconisant l'ouverture de « jardins d'éveil », qui porteraient ainsi directement atteinte à l'école maternelle, doivent susciter notre vigilance. Comme la grande majorité des élus locaux – et, en tout cas, tous ceux de gauche –, nous n'acceptons pas la perspective d'une double défausse supplémentaire de l'Etat :

- défausse de sa mission éducative, car même si la scolarisation des enfants n'est pas obligatoire avant l'âge de 6 ans, la Maternelle est une spécificité française éprouvée et un atout précieux, en amont de l'école élémentaire.
- défausse financière sur les communes et les familles, car outre que des « jardins d'éveil » ne rempliraient pas la même mission que les écoles maternelles et ne requerraient pas les mêmes compétences (au passage, quid, dans ce cas, des professeurs des écoles en maternelles ?), ils ne bénéficieraient pas de financements de l'Etat et donc nécessiteraient un engagement des communes et une contribution des familles.

Vous nous avez demandé si la Ville de Montpellier prévoirait la création de « jardins d'éveil ». Nous vous avons répondu que nous n'envisageons pas cette éventualité, car nous entendons défendre mordicus, avec vous, le maintien de l'école maternelle en France. Nous imaginons que si celle-ci vient à être concrètement menacée, un intense rapport de force s'instaurera, afin de contrecarrer efficacement ce funeste projet.

S'agissant de la défausse de l'Etat sur les communes, nous nous devons de condamner le cadre mis en place par le gouvernement pour l'organisation d'un « droit d'accueil », en cas de grève dans les écoles. Ce service minimum (SMA), outre qu'il est prioritairement conçu pour attenter au droit de grève des enseignants et en minorer ses effets, est décidé par l'Etat pour pallier un mouvement de fonctionnaires de l'Etat, mais est très curieusement dédié à l'autorité publique d'à côté, c'est-à-dire… les communes. La Ville de Montpellier s'est refusée non pas à appliquer la loi mais à mettre en place un dispositif dont les garanties, en termes de sécurité des enfants et de responsabilité des communes, ne sont pas claires, loin de là. Ce dispositif a d'ailleurs suscité des critiques très vives de maires de toutes sensibilités. Parmi les grandes villes, Montpellier aura été la dernière à ne pas mettre en œuvre le SMA. C'est probablement ce qui lui a valu plusieurs recours du Préfet devant la juridiction administrative, qui ont débouché sur une condamnation pécuniaire significative. En l'attente du résultat des appels qui ont été formés et sous la menace d'autres recours, nous devrons nous exécuter. Mais nous le ferons avec une double préoccupation : ne pas interférer avec les mouvements sociaux légitimes et assurer la sécurité des enfants en recourant aux compétences afférentes, donc avec des moyens comptés. Et nous continuons à condamner le fond et la forme de cette mesure, dont nous considérons que le moment venu, elle devra être rapportée.

A la lumière des évolutions subites et subies de l'année scolaire finissante, nous avons, comme vous, d'autres inquiétudes ou méfiances, relatives aux intentions gouvernementales, notamment en matière d'organisation des établissements scolaires. Ainsi en va-t-il du projet d'instauration d'établissements publics de l'enseignement primaire (EPEP), qui viendrait déstabiliser le système actuel, qui pourtant fonctionne très bien et n'est aucunement remis en cause par quelque acteur de la communauté éducative au sens large.

Enfin, à la question que vous nous avez posée, relative au mode de gestion des effectifs scolarisés, nous vous précisons que le bureau des inscriptions, au service Education de la Ville de Montpellier, n'utilise pas le système « Base élèves » pour l'inscription des élèves et dispose de sa propre ressource informatique, ne saisissant que les données strictement nécessaires à la gestion des inscriptions (nom, prénoms, date de naissance, adresse de la résidence familiale / numéro de téléphone, composition de la famille – pour la gestion des fratries –, école d'affectation). A une époque où les nouvelles technologies sont à la fois libératrices et intrusives, nous partageons la méfiance des usagers face à des dispositifs dont les capacités peuvent manifestement déborder le champ du nécessaire, avec des risques pour la liberté des personnes, et cela d'autant plus que leur élaboration et leur mise en œuvre n'ont pas été concertées.

Nous aurons l'occasion, au moment de la prochaine rentrée scolaire, d'aborder publiquement toutes ces questions. Et nous en ferons part aux parlementaires de notre formation politique, qui sont déjà très mobilisés sur ces dossiers, ainsi qu'aux instances des associations rassemblant les collectivités locales.

Vous en souhaitant bonne réception, nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de nos sentiments distingués.

Adjoint au Maire
Délégué à la Réussite éducative

Jean-Louis GELY

Madame le Maire
1ère Vice Présidente de Montpellier Agglomération

Hélène MANDROUX